

A

Demande d'inscription d'un particulier
au vide grenier du 08/08/2010

Les inscriptions se termineront le jeudi 01/08/2010 (sous réserve de places disponibles). Pour des raisons administratives, aucun remboursement d'emplacement ne pourra avoir lieu passé cette date.

- L'inscription **A** à un vide grenier est effective à la réception du dossier complet accompagné du paiement adéquat.
- Elle est confirmée par la délivrance d'un **reçu C**.
- Tout oubli, apport ou envoi tardif des documents par le demandeur, ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur et/ou de l'Office de tourisme qui enregistre les inscriptions.
- LA MARCHE A SUIVRE :

A) DEMANDE D'INSCRIPTION Documents à fournir:

1. Attestation sur l'honneur (Décret n° 2009-16 du 7 Janvier 2009 aux ventes du déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du code de Commerce.

2.....Pour les inscriptions par courrier, fournir une enveloppe pré timbrée pour l'envoi de votre reçu (sauf si vous avez un fax ou un mail)

C) RECU

L'Office de tourisme doit vous remettre un reçu pour confirmer votre inscription.

Je soussigné(e) :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
N° téléphone, fax :
Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le.....par :
Préfecture ou Sous préfecture de :Département :
N° immatriculation de mon véhicule :

désire participer au vide -grenier organisé par l'Association des Amis de Saint Pancrace, le 08/08/2010 au hameau de Saint Pancrace (ancienne école) à ORAISON 04700.

L'ouverture de la place sera faite à 9 heures, l'installation sera autorisée sous réserve de la présentation du reçu d'inscription. Tout stand non occupé à 9h30 sera remis à la disposition de l'organisateur.

Stand demandé : (cochez la case concernée)

3 mètres (10 euros)

Le droit d'inscription a été fixé à 10 euros pour un stand de 3 mètres linéaires. Le paiement, par chèque à l'ordre de l'association Les Amis de Saint Pancrace, sera joint obligatoirement à la demande d'inscription et à l'attestation qui devront être retournées à l'Office de tourisme d'Oraison, place du kiosque, 04700 Oraison.

Règlement :

1. **en espèces** au guichet de l'Office de Tourisme : un reçu est délivré (montant.....)
2. **par chèque ;** montant :..... Banque..... ..Numéro de chèque.....

Chèque à l'ordre de l'association Amis de Saint Pancrace

à.....le.....**Signature**

Lu et approuvé